

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le onze décembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, Geneviève FOUGERONT, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Corinne GALLIEN, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS : André GUICHERD donne pouvoir à Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT, Nathalie GARCIAU donne pouvoir à Pascal CROIBIER, Thierry VERGER donne pouvoir à Massimo BUSSA,

Secrétaire de séance : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 17
--

DEL 2024 58- Examen des charges locatives des commerces : exercice 2024 (Votée à l'unanimité)

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au recouvrement des taxes foncières et des taxes pour le ramassage des ordures ménagères sur les locaux commerciaux, propriétés de la commune sur l'année 2024.

Location de M. BOUSSAOUD (pizzeria ORIGANO) du 01/01 au 31/12/2024

Local 8 rue Lavoisier (4D)+ local 10 rue Lavoisier (4E)

Recouvrement taxe foncière : 600.3195312159 € arrondi à **600.32€**

Recouvrement taxe ordures ménagères : 150.359241€ arrondi à **150.36€**

Montant total à recouvrer : **750.68€**

Location de Mr Stéphane CAPPELLI

Local 6 rue Lavoisier (4C)(Auto-école)

Recouvrement taxe foncière : 220.5872103€ arrondi à **220.59€**

Recouvrement taxe ordures ménagères : 55.249454328€ arrondi **55.25€**

Montant total à recouvrer : **275.84€**

Le conseil municipal entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, donne son accord pour procéder à l'encaissement de ces produits, autorise le maire à émettre des titres de recettes correspondants auprès de chaque commerçant selon les modalités

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 038-213803570-20241218-DEL202458CHARG-DE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 18 décembre 2024 ;

Le Secrétaire,

Pascal CROIBIER

Le Maire,

Magali GUILLOT

